Image not found or type unknown

Retrait depot de plainte par l'employeur et suite ?

Par **anne129**, le **28/08/2009** à **11:37**

Bonjour,
Mon employeur a déposé plainte contre moi il y a 1 mois. Depuis, je n'ai pas été contacté par la gendarmerie. J'ai été liciencié pour faute grave (lettre reçu le 17/08/2009).
Aujourd'hui, j'ai signé un protocole d'accord avec mon ex-employeur m'engageant à rembourser 600 euros et verser 300 euros de dommages contre le retrait de la plainte et outes autre poursuites judiciaires.
Je voudrais savoir, si l'affaire est vraiment classée ? Ou si la gendarmerie peut continuer l'enquête malgré le retrait à savoir que de mon côté je n'ai aucun éléments de leurs parts ?
Peuvent-ils encore me convoquer ?
Merci pour votre réponse car je me sens un peu soulagé que ce soit arrangé avec mon ancien employeur par contre j'ai encore peur du côté justice.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés